



CANTAL
Hautes Terres Tourisme

Séance du mardi 03 mars 2026

Date de la convocation :

Le mardi 03 mars 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles CHABRIER (Collège 1),

En exercice : 27

Dont 6 avec voix
consultative

Présents : 13

Absents et excusés :

36

Présents : Gilles CHABRIER (Collège 1), Magali CRAUSER (Collège 1), Xavier FOURNAL (Collège 1), Philippe GLAIZE (Collège 2), Philippe LEBERICHEL (Collège 1), Daniel MEISSONNIER (Collège 1), Philippe SARANT (Collège 1), Françoise VAUCHE (Collège 2), Danièle MARJOREL (Collège 1), Alain VAN SIMMERTIER (Collège 1), Dominique DAVOUST (Collège 2), Franck RAYMOND (Collège 2), Monique ROBERT (Collège 2)

Excusés : Didier ACHALME (Collège 1), Claude CHANUT (Collège 1), Jean-Pierre PENOT (Collège 1), Laurent FILLION (Collège 3), Eve ALCAIDE (Collège 3), Roland VERNET (Collège 1), Bruno AVIGNON (Collège 3), Philippe MOURGUES (Collège 3), Jérôme CAZANAVE (Collège 2), Céline LEPAGE (Collège 2), Hermance PUECH (Collège 2), Benoit PARRET (Collège 2), Eric VIALA (Collège 1)

Absents : Claire ANDRIEUX-JANNETTA (Collège 1), Philippe JULIEN (Collège 2), Thierry MATHIEU (Collège 1), Stéphane SERRE (Collège 2), Sébastien ROUCHY (Collège 2), Vivien BATIFOULIER (Collège 1), Christophe SOULIER (Collège 1), Franck DE MAGALHAES (Collège 1), Denis DELPIROU (Collège 1), Bernadette BEAUFORT (Collège 1), Jean-Paul REBOUL (Collège 1), Gilles AMAT (Collège 1), David GENEIX (Collège 1), Robert JOUVE (Collège 1), Isabelle DEROUET (Collège 3), Clément FOURIÉ (Collège 2), Béatrice THOMAS (Collège 2), Mathias DAUB (Collège 2), Fabienne AIGUEPARSES (Collège 2), Samuel HOUEMON (Collège 2), Christophe MONIER (Collège 2), Jean-Louis POUDEROUX (Collège 2), Charlie MARIDET (Collège 2)

Secrétaire de séance : Anne-Julie LOUBRADOU

Délibération n°DE_005_2026

Objet : Expert.e de territoire (F/H) - Saisonniers

Le Comité de direction, réuni par le Président M. Gilles Chabrier,

Considérant la fréquentation touristique, Hautes Terres Tourisme a besoin de faire appel à des renforts saisonniers pour assurer l'accueil et l'animation touristique,

Le Président propose la création de six (6) postes d'Experts de territoire (H/F) saisonniers à temps

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

015-485171797-DE_005_2026-DE

AGFDI

complet, pour d'une durée maximale de 4 mois, dans les conditions décrites ci-après

Dates des contrats :	Chaque année pour une durée maximale de 4 mois
Intitulé des postes :	Expert de territoire (H/F)
Temps de travail :	Temps complet
Rémunération :	Echelon 1.2 / Indice 1500 (CCN n°3175 IDCC 1909)
Lieux de travail :	Les saisonniers interviendront dans l'ensemble des bureaux d'informations de HTT en fonction des besoins.

Après délibération,

Le Comité de direction,

APPROUVE la création des postes dans les conditions proposées,

AUTORISE le directeur à signer tout acte pour la mise en œuvre de la présente décision.